

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 16 octobre 2014

Membres du Conseil Municipal présents : Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT Gérard MOREL, Alexandre ANDRE, Patrick ARBAN, Anne BASSET, Olivier MALIN, Sébastien LABRY, Virginie GAGNEUX, Michel PIRAT, Sylvie LONG.

Excusée : Bernard MALIN (pouvoir à Gérard MOREL), François BLANC.

Réuni, sous la présidence de Madame Valérie GUYON, Maire de Saint-Nizier-le-Bouchoux, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes et a :

- Adopté à l'unanimité le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif effectué par la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes.
- Adopté à l'unanimité le rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets effectué par la Communauté de Communes de St Trivier de Courtes.
- Accepté, après avoir pris connaissance du chiffre d'affaires 2013, de conserver le montant du loyer mensuel de l'épicerie à 140.00 € H.T.
- Retenu l'offre de l'entreprise MICHELARD d'un montant de 2718.09 € H.T soit 3261.71 € T.T.C , pour la mise aux normes de l'installation électrique de l'école communale.
- Retenu l'offre de l'entreprise MICHELARD d'un montant de 893.70 € H.T. soit 1072.44 € T.T.C , pour la mise aux normes de l'installation électrique du stade municipal.
- Décidé de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal, pour une durée de 3 ans, avec maintien de l'exonération dans la limite de 50% de leur surface, pour les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financées à l'aide d'un prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
- Accepté de prendre une décision modificative du budget 2014 pour les dépenses concernant la mise aux normes du stade municipal.

Questions diverses :

- Le recensement de la population sur la Commune se déroulera début 2015. Olivier BROCOT, coordinateur communal, se charge de recruter 2 agents recenseurs qu'il conviendra de nommer lors d'une prochaine séance de conseil municipal.
- Les dates d'ouverture et fermeture de la pêche au plan d'eau sont abordées et seront fixées ultérieurement en fonction de la réglementation officielle.
- Le bulletin municipal 2014 sera réalisé par ESPACE COPIE PRO.

L'ordre du jour étant épuisé et les élus n'ayant plus de questions,

Madame le Maire lève la séance.

Le Maire,

Valérie GUYON